

## COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

---

### PROCÈS-VERBAL

DE

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SEMESTRIELLE

DU 19 SEPTEMBRE 1848.

---

L'an mil huit cent quarante-huit, le mardi 19 septembre, à midi, l'Assemblée générale des Actionnaires du Comptoir National d'Escompte, convoquée par le Directeur, enconformité de l'article 25 des Statuts, s'est réunie au siège de la Société.

A midi et demi, soixante-quatre actionnaires étrangers au Conseil d'administration ayant signé la feuille de présence, l'Assemblée, conformément à l'article 26 des Statuts, s'est trouvée constituée, et la séance a été ouverte.

M. Biesta, Directeur, préside l'Assemblée.

La feuille de présence constatant que les deux plus forts actionnaires présents sont MM. d'Argout, Gouverneur de la Banque de France, et Legentil, Président de la Chambre du Commerce, M. Biesta les proclame scrutateurs, et les prie de vouloir bien venir prendre place au bureau.

Le bureau, composé de MM. Biesta, d'Argout et Legentil, désigne pour secrétaire M. Amédée Gratiot, directeur de la papeterie d'Essonne, qui déclare accepter ces fonctions et prend place au bureau.

Le bureau ainsi constitué, M. Biesta, afin que l'Assemblée puisse délibérer en connaissance de cause, donne lecture des Statuts de la Société anonyme du Comptoir National d'Escompte.

A la suite de cette lecture, M. Biesta, pour se conformer à l'article 26 des Statuts, rend compte à l'Assemblée de toutes les opérations du Comptoir, depuis le 18 mars 1848, jour où les opérations ont commencé, jusqu'au 31 août dernier.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

PROCÈS-VERBAL  
DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SEMESTRIELLE

DU 19 SEPTEMBRE 1848.

L'an mil huit cent quarante-huit, le mardi 19 septembre, à midi, l'Assemblée générale des Actionnaires du Comptoir National d'Escompte, convoquée par le Directeur, enconformité de l'article 25 des Statuts, s'est réunie au siège de la Société.

A midi et demi, soixante-quatre actionnaires étrangers au Conseil d'administration ayant signé la feuille de présence, l'Assemblée, conformément à l'article 26 des Statuts, s'est trouvée constituée, et la séance a été ouverte.

M. Biesta, Directeur, préside l'Assemblée.

La feuille de présence constatant que les deux plus forts actionnaires présents sont MM. d'Argout, Gouverneur de la Banque de France, et Legentil, Président de la Chambre du Commerce, M. Biesta les proclame scrutateurs, et les prie de vouloir bien venir prendre place au bureau.

Le bureau, composé de MM. Biesta, d'Argout et Legentil, désigne pour secrétaire M. Amédée Gratiot, directeur de la papeterie d'Essonne, qui déclare accepter ces fonctions et prend place au bureau.

Le bureau ainsi constitué, M. Biesta, afin que l'Assemblée puisse délibérer en connaissance de cause, donne lecture des Statuts de la Société anonyme du Comptoir National d'Escompte.

A la suite de cette lecture, M. Biesta, pour se conformer à l'article 26 des Statuts, rend compte à l'Assemblée de toutes les opérations du Comptoir, depuis le 18 mars 1848, jour où les opérations ont commencé, jusqu'au 31 août dernier.

RÉSUMÉ DU BILAN AU 31 AOUT 1848.

N° 15.

ACTIF.		PASSIF.	
Actions du Comp- toir.....	541,097 65	Réalisé en actions sous- crites.....	5,700,902 55
Actions à la souche non encore sous- crites.....	2,975,598 12	Réalisé en retenues et à convertir en actions.....	290,901 88
Obligations de la ville de Paris non négociables.....	6,667,000	A réaliser (actions en portefeuille).....	2,614,695 77
Bon du Trésor public non négociable.....	6,666,500	Réalisé en obligations de la ville de Pa- ris non négociables et pour son tiers.....	6,667,000
Caisse.....	1,474,505 68	Réalisé en un Bon du Trésor public, non négoc., pour le 1/5 à la charge de l'État	6,666,500
Banque de France. — Bordenave au comptant.....	655,815 70	Trésor public. — Son Prêt.....	2,000,000
Rentes 5 p. 0/0. — Bons du Trésor convertis en rentes.....	51,552 25	Remises à encaisser. — Effets sur la province pris à l'en- caissement.....	2,415,675 29
Effets à recevoir.....	7,068,002 45	Recompte des effets en portefeuille au 31 août.....	47,575 15
Effets en souffrance. — Créances arriérées.....	400,057 01	Solde au crédit de Profits et Pertes.....	291,568 70
Frais de premier établissement. — Achats de caisses, bu- reaux, etc.....	1,589,757 65	Comptes d'escompte. — Bordenave à payer.....	117,875 15
Correspondants de province. — Débiteurs pour remises à eux faites pour l'encaissement.....	9,286 75	Comptes courants. — Créanciers en comptes courants.....	2,988,086 49
	27,860,580 78		27,860,580 78

Ce rapport est écouté par l'Assemblée avec une attention soutenue.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide qu'il sera transcrit à la suite du Procès-verbal de l'Assemblée générale.

M. d'Argout adresse quelques paroles à l'Assemblée, et demande que des remerciements soient votés à MM. Pagnerre, Biesta et Pinard, ainsi qu'à MM. les membres du Conseil d'Administration, pour tous les soins apportés par eux dans la création, l'organisation et la gestion du Comptoir National d'Escompte.

L'Assemblée vote ces remerciements à l'unanimité.

Le rapport du Conseil d'Administration est suivi d'une demande en modification des Statuts. M. Biesta en donne lecture.

Les modifications demandées sont au nombre de trois, et concernent les articles 7, 21 et 25 des Statuts.

Ces trois modifications sont adoptées à l'unanimité. Conformément à l'article 28 des Statuts, ces trois modifications devront être soumises au consentement de la ville de Paris et à l'approbation du Gouvernement.

Lorsque ces formalités auront été remplies, les articles 7, 21 et 25 des Statuts seront modifiés de la manière suivante :

« Art. 7. Les opérations du Comptoir consistent dans l'escompte des effets de commerce payables à Paris, dans les départements et à l'étranger.

« Toutes autres opérations lui sont interdites. »

« Art. 21. Le compte des opérations du Comptoir est arrêté, le 30 juin de chaque année, par le Conseil d'Administration, et présenté en son nom par le Directeur à l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires. Il est imprimé et remis au Ministre des Finances, au Ministre du Commerce, au Préfet de la Seine, à la Chambre du Commerce, au Tribunal de Commerce, et à chacun des membres de l'Assemblée générale. »

« Art. 25. L'Assemblée générale se réunit une fois par an, dans le courant du mois de juillet.

« Elle est convoquée et présidée par le Directeur. Les deux plus forts Actionnaires présents remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau désigne le secrétaire. »

En outre de ces modifications, M. Biesta, au nom du Conseil d'Administration, propose à l'Assemblée l'adoption de l'article additionnel suivant :

« La ville de Paris sera représentée près du Comptoir par trois délégués choisis dans le sein de la Commission départementale et municipale.

« Ces délégués pourront assister, avec voix consultative, aux séances des Conseils d'Administration et d'Escompte, aux Assemblées générales des Actionnaires, prévues par les Statuts, et suivront toutes les opérations du Comptoir National, dans l'intérêt de la ville de Paris. »

Cet article additionnel est également adopté à l'unanimité.

M. Biesta annonce à l'Assemblée que, pour se conformer à l'article 14 des Statuts, l'Assemblée générale va procéder à l'élection définitive des membres du Conseil d'Administration.

Il donne lecture de deux lettres, la première de M. Outin, la seconde de M. Hachette, par lesquelles ces Messieurs donnent leur démission de membres du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte, et déclarent ne pouvoir accepter une réélection dans le cas où l'Assemblée leur ferait l'honneur de les nommer.

M. Biesta rappelle à l'Assemblée que les membres sortants peuvent être réélus.

Il est procédé, conformément aux prescriptions de l'article 26 des Statuts, à un scrutin secret et individuel sur chacun des quinze membres qui doivent composer le Conseil d'Administration.

Ces quinze scrutins donnent les résultats suivants :

1<sup>er</sup> scrutin.—M. André, membre sortant.

163 bulletins;

602 voix;

Majorité absolue, 302.

M. André, ayant obtenu 578 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

2<sup>e</sup> scrutin.—M. Ogerau, membre sortant.

79 bulletins :

565 voix ;

Majorité absolue, 283 voix.

M. Ogerau, ayant obtenu 508 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

3<sup>e</sup> scrutin.—M. Pagnerre (nommé par M. le Ministre des Finances en remplacement de M. Paul Avrial, décédé), membre sortant.

75 bulletins :

593 voix ;

Majorité absolue, 297 voix.

M. Pagnerre, ayant obtenu 491 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

4<sup>e</sup> scrutin.—M. Boissaye, membre sortant.

104 bulletins :

605 voix ;

Majorité absolue, 303 voix.

M. Boissaye, ayant obtenu 500 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

5<sup>e</sup> scrutin.—M. Vincent Du Bochet, membre sortant.

89 bulletins :

585 voix ;

Majorité absolue, 293.

M. Vincent Du Bochet, membre sortant, ayant obtenu 472 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

6<sup>e</sup> scrutin.—M. Gillet, membre sortant.

91 bulletins :

595 voix ;

Majorité absolue, 298.

M. Gillet, membre sortant, ayant obtenu 495 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

7<sup>e</sup> scrutin.—M. Laveissière, membre sortant.

91 bulletins :

600 voix ;

Majorité absolue, 301 voix.

M. Laveissière, membre sortant, ayant obtenu 485 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

8<sup>e</sup> scrutin.—M. Le Villain, membre sortant.

92 bulletins :

602 voix ;

Majorité absolue, 302 voix.

M. Le Villain, membre sortant, ayant obtenu 520 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

9<sup>e</sup> scrutin.—M. Niel, membre sortant.

94 bulletins :

591 voix ;

Majorité absolue, 296 voix.

M. Niel, membre sortant, ayant obtenu 531 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

10<sup>e</sup> scrutin.—M. Outin, membre sortant.

95 bulletins :

599 voix ;

Majorité absolue, 300.

M. Melon, qui a obtenu le plus de suffrages, n'ayant réuni que 212 voix, il n'y a pas de membre élu.

En conséquence, il sera procédé à un second tour de scrutin.

11<sup>e</sup> scrutin.—M. Sommier, membre sortant.

87 bulletins :

571 voix ;

Majorité absolue, 285.

M. Sommier, membre sortant, ayant réuni 533 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

12<sup>e</sup> scrutin.—M. de Pouilly, membre sortant.

84 bulletins :

512 voix ;

Majorité absolue, 257.

M. Henri Davilliers, qui a obtenu le plus de suffrages, n'ayant réuni que 217 voix, il n'y a pas de membre élu. En conséquence, il sera procédé à un second tour de scrutin.

13<sup>e</sup> scrutin.—M. Cohin, membre sortant.

91 bulletins :

592 voix ;

Majorité absolue, 297.

M. Cohin, membre sortant, ayant réuni 570 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

14<sup>e</sup> scrutin. — M. Callou, membre sortant ( nommé par M. le Ministre des Finances en remplacement de M. Borniche, démissionnaire).

89 bulletins :

582 voix ;

Majorité absolue, 291.

M. Callou, ayant obtenu 539 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

15<sup>e</sup> scrutin.—M. Hachette, membre sortant.

92 bulletins :

590 voix ;

Majorité absolue, 296.

M. Langlois, qui a obtenu le plus de suffrages, n'ayant réuni que 213 voix, il n'y a pas de membre élu. En conséquence, il sera procédé à un second tour de scrutin.

M. Biesta annonce à l'Assemblée que douze membres seulement ayant réuni la majorité nécessaire pour être élus, il va être procédé immédiatement à trois nouveaux scrutins, pour pourvoir, soit à la réélection, soit au remplacement de MM. Outin, de Pouilly et Hachette.

Ces trois nouveaux scrutins donnent les résultats suivants :

1<sup>er</sup> scrutin.—M. Outin, membre sortant.

28 bulletins :

251 voix ;

Majorité absolue, 126.

M. Brassac, ayant obtenu 152 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte, en remplacement de M. Outin.

2<sup>e</sup> scrutin.—M. de Pouilly, membre sortant.

29 bulletins :

256 voix ;

Majorité absolue, 129 voix.

M. Melon, ayant obtenu 165 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte, en remplacement de M. de Pouilly.

3<sup>e</sup> scrutin.—M. Hachette, membre sortant.

28 bulletins :

248 voix ;

Majorité absolue, 125.

M. Langlois, ayant obtenu 209 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte, en remplacement de M. Hachette.

En conséquence des scrutins ci-dessus, M. Biesta proclame membres définitifs  
du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte :

MM. ANDRÉ,	GILLET,	COHIN,
OGERAU,	LAVEISSIÈRE,	CALLOU,
PAGNERRE,	LE VILLAIN,	BRASSAC,
BOISSAYE,	NIEL,	MELON,
Vincent Du BOCHET,	SOMMIER,	LANGLOIS.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à cinq heures moins un  
quart.

*Signé* : Hippolyte BIESTA, *Président.*

D'ARGOUT, Gouverneur de la Banque de France,	} <i>Scrutateurs.</i>
LEGENTIL, Président de la Chambre de Commerce,	

Amédée GRATIOT, Directeur de la papeterie  
d'Essonne, *Secrétaire.*